



**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BEZIERS**

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Mme DORIER, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).
Mme DE SAINT PIERRE, Mme BOYER, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, M. FOURNIER, Madame ANDRIEU, M. ABID, Mme CHABBERT, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, M. BOZKURT, Mme PELAEZ, Mme RUL, M. CHOUKRI-TOURI, Mme FUCHS, Mme VALAIZE, M. PAREDES, M. PERNIOLA, Madame RAYSSEGUIE, Mme BOISJOT, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ROQUE, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. ANGELI, Madame BRUN, M. ARDA, Mme DAUGAS, Mme DELBAERE, Mme VANDROY, Mme JULLIAN

Absent(s) excusé(s) : M. BRESSON

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Alexandra FUCHS

- APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 17 juillet 2017

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE : le Conseil prend acte

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

0 - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122/23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte rendu des décisions du Maire

Le Conseil prend acte

ENVIRONNEMENT

Présentation de l'exposé par M.Olivier TOMA, fondateur de l'Agence Primum Non Nocere qui quitte la salle au moment du vote

1 - Convention entre la Commune de Béziers et l'agence Primum Non Nocere pour l'accompagnement du théâtre municipal dans une démarche éco-responsable

L'agence Primum Non Nocere propose à la Ville de l'accompagner gratuitement dans une démarche éco-responsable sur le théâtre municipal. Les modalités et les conditions de ce partenariat sont définies par conventionnement, objet du présent exposé.

Mme Perrine PELAEZ ne participe pas au vote étant concernée professionnellement.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

2 - Décision modificative n° 2 - Budget principal

Décision modificative n° 2 – Budget principal : Présentation générale, des sections fonctionnement et investissement.

Votants : 48
Pour : 36
Contre : 10
Abstentions : 2

Le Conseil adopte à la majorité

3 - Catalogue des tarifs de la Ville : modifications relatives au nettoyage de la salle de loisirs Zinga Zanga et de la période de tarification du coût horaire du personnel municipal dans le cadre de l'organisation de prestations événementielles

Modifier le tarif pour le nettoyage de la salle de loisirs Zinga Zanga actuellement fixé à 288 euros (catalogue des tarifs 2017 de la Ville) dans le cadre de l'organisation de prestations événementielles.

Le Conseil adopte à l'unanimité

4 - Mise en réforme de véhicules

Proposition de mise en réforme et vente aux enchères sur Agorastore de véhicules hors d'usage.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

5 - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) - Rapport d'activités 2016

Rapport d'activités CABM 2016

Le Conseil prend acte

6 - Etat des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Année 2016

Etat des travaux CCSPL pour l'année 2016

Le Conseil prend acte

7 - Désignation d'un nouveau représentant de la Ville à la Mission Locale d'Insertion du Biterrois

Remplacement d'un membre titulaire à la Mission Locale d'Insertion

Le Conseil adopte à l'unanimité

8 - Désignation des représentants du Conseil Municipal à l'Assemblée Générale de l'Association "Cuisine Centrale du Biterrois"

Désignation de 5 membres du Conseil Municipal à l'assemblée générale de l'association "Cuisine Centrale du Biterrois"

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 - Convention avec l'OPH Béziers Méditerranée pour l'installation de caméras de vidéosurveillance

Extension de la vidéoprotection dans les quartiers et secteur prioritaires : Quartier de la Devèze, Quartier de la Grangette, Quartier de l'Iranget, Place Emile Zola

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

Suite à la décision du Conseil National des Villes et Villages Fleuris de rendre obligatoire la cotisation à l'association pour participer au concours correspondant, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association et d'autoriser le versement d'une cotisation.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

11 - Mise à disposition gratuite de la salle de loisirs Zinga Zanga à l'Association Ecole de Musique Moderne - Convention

Mise à disposition gratuite de la salle de loisirs Zinga Zanga en faveur de l'Ecole de Musique Moderne pour une soirée musicale en vue de fêter les 20 ans d'existence de l'école.

Le Conseil adopte à l'unanimité

12 - Mise à disposition gratuite de la salle de loisirs Zinga Zanga à l'Association Foyer Départemental et Expérimental d'Education Populaire

Mise à disposition gratuite de la salle de loisirs Zinga Zanga au bénéfice de l'association Foyer Départemental et Expérimental d'Education Populaire pour la manifestation "Les Coralines" qui consiste en un rassemblement de chorales avec dîner et spectacle du samedi 5 mai au dimanche 6 mai inclus.

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - Convention de prêt d'objets relatifs au patrimoine taurin, Ville de Béziers / Association « Union Taurine Biterroise » / Madame Rouzier / Avenant

Des modifications ont été apportées à la convention de prêt à la ville de Béziers par l'Union Taurine Biterroise et Madame Marie Françoise ROUZIER de pièces de collections taurines

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 - Avenant à la convention Ville de Béziers / Union Taurine Biterroise pour la mise à disposition de locaux à l'espace Riquet.

La ville de Béziers apporte par avenant des modifications à la convention de mise à disposition gratuite de l'espace Riquet à l'Union Taurine Biterroise.

Le Conseil adopte à l'unanimité

15 - Convention de partenariat Ville de Béziers / Association OCB Musiqué

L'association OCB Musiqué propose 6 spectacles de musique en programmation au théâtre sur la saison 2017/2018. Cette association prend à sa charge la rémunération des artistes, les charges sociales et les charges fiscales liées au spectacle. En contre partie, la Ville de Béziers met à disposition de cette association la billetterie du théâtre et prend à sa charge le catering des artistes.

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 - Convention type de partenariat entre la Ville de Béziers et des établissements/associations oeuvrant en faveur de public dit "empêché" (handicapé, hospitalisé et/ou incarcéré) - Mise en oeuvre de tarifs préférentiels

La ville de Béziers instaure un partenariat culturel avec des établissements/associations oeuvrant en faveur de public empêché.
Elle met en oeuvre à cet effet des tarifs préférentiels.

Le Conseil adopte à l'unanimité

17 - Fête du Vin Nouveau 2017 - Convention Ville de Béziers / Association Antico Confrérie de Sant Andiu de la Galiniero.

La Commune de Béziers apportera une aide financière ainsi qu'une aide matérielle à l'association Confrérie Sant Andiu de la Galiniero dans le cadre de la Fête du Vin Nouveau. Des conventions sont établies avec l'association afin de préciser les modalités de mise en oeuvre.

Le Conseil adopte à l'unanimité

18 - Musées de Béziers - Acquisition d'oeuvres d'art

La Direction des Musées a procédé à l'acquisition de deux affiches de la grande guerre pour un prix de 500,00 € et d'un habit de lumière ayant appartenu à Victor Mendès pour la somme de 1 300,00 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité

19 - Résidences de créations artistiques aux Franciscaïns - Convention type et participations financières pour 2018

Douze compagnies seront reçues en résidences aux Franciscaïns en 2018. Outre la mise à disposition gratuite du site, une participation financière est attribuée à chaque compagnie reçue. En échange, des ateliers gratuits sont organisés par chaque compagnie pour les enfants et une sortie de résidence gratuite est présentée au public.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES JURIDIQUES

20 - Mise en place d'une vidéo-protection sur le site de Fonseranes

Approbation par le conseil municipal d'une convention conclue entre la Ville de Béziers et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la mise en place d'une vidéo-protection sur le site touristique des 9 écluses Fonseranes.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

21 - Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'Association Paul Bouvier gestionnaire du Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole (CROP)

Renouvellement de la mise à disposition d'une salle à l'école élémentaire Jean Jaurès en période scolaire pour l'association CROP qui apporte soins, éducation, accompagnement aux mineurs et majeurs concernés.

Le Conseil adopte à l'unanimité

22 - Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'Association des Familles du Faubourg et du Biterrois

Renouvellement de la convention de mise à disposition de salles sur les écoles Roland, Mairan et Sand pour l'association AFFB afin de compléter les actions conduites par la Ville

Le Conseil adopte à l'unanimité

23 - Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'Association "Clés de Sols"

Renouvellement de la mise à disposition de salles sur les écoles Gaveau et Roland pour l'Association "clés de Sols" afin de compléter les actions conduites par la Ville sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

24 - Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'Association "Je dis Bravo"

Le Conseil adopte à l'unanimité

25 - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Béziers et l'Association Julien Portale

L'Association Julien Portale a pour but de soutenir financièrement et moralement la famille de Julien Portale, décédé à la Féria de Béziers en 2012, par la mise en place d'actions socio-éducatives, culturelles, sportives, ainsi que tout autres moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social, mais aussi de lutter, par ce biais, contre les violences gratuites. La mise à disposition d'une salle à la maison de quartier Georges Brassens, dans le quartier dont est originaire Julien Portale, permettrait à l'association d'y tenir des permanences, 1 fois par mois, et de sensibiliser la population à ce problème de société.

Le Conseil adopte à l'unanimité

26 - Convention de partenariat avec l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Montpellier

Le service Maisons de quartier propose de mettre une salle de la maison de quartier Georges Brassens à la disposition de l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Montpellier pour y organiser des permanences tous les jeudis de 9 h à midi.

Le Conseil adopte à l'unanimité

27 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'association AUES (l'Association des Usagers de l'Ensemble Social)

La maison de quartier Georges Brassens met à disposition de l'association des Usagers de l'Ensemble Social la salle polyvalente, en dehors des périodes de vacances scolaires, le mardi de 8h45 à 11h45 et le vendredi de 8h45 à 11h45, pour des activités de gymnastique adultes et seniors

Le Conseil adopte à l'unanimité

28 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association « Point d'Appui »

L'association Point d'Appui, créée en 2006, a pour but de favoriser l'insertion sociale des enfants et des adultes en difficulté, par la mise en place d'activités spécifiques telles que l'accompagnement scolaire, l'alphabétisation du public adulte non francophone et l'aide à la rédaction ou à la compréhension de courriers administratifs (écrivain public). Ces activités s'inscrivent dans le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), le Contrat de Ville ainsi que dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). De plus, elles répondent aux objectifs des projets sociaux portés par les maisons de quartier.

Dès lors, les maisons de quartier, de par leur implantation, représentent des lieux de proximité idéaux pour mener ce type d'action..

Prenant en compte la complémentarité des objectifs de cette association avec ceux de la Ville de Béziers, cette convention permet d'assurer le bon déroulement de ce projet, dans un cadre de partenariat.

Le Conseil adopte à l'unanimité

29 - Convention de partenariat avec l'Association Arlequin

Convention de partenariat avec l'association Arlequin

Le Conseil adopte à l'unanimité

30 - Convention de partenariat avec l'Association «Lien Associatif Familles de France »

Le service Maisons de quartiers propose de mettre une salle à la maison de quartier Georges Brassens, afin que l'association y tienne, hebdomadairement, des permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement à destination des habitants du quartier de l'Iranget / Grangette, et plus largement de la Ville de Béziers, rencontrant des difficultés administratives, sociales et diverses. L'association sera un relais et orientera les personnes reçues vers les structures partenaires qualifiées.

Ponctuellement, l'association proposera des informations collectives répondant aux problématiques de terrain.

Le Conseil adopte à l'unanimité

31 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association «Béziers Plaisir»

Le service Maisons de quartier souhaiterait renouveler une convention de mise à disposition de locaux, avec cette association, pour permettre aux adhérents de la maison de quartier Georges Brassens de participer aux activités qu'elle propose, tout en bénéficiant de tarifs préférentiels.

Le Conseil adopte à l'unanimité

32 - Projet auprès de l'Association "Main dans la main"

Le projet "A Petits Pas, A Grands Pas, A Pas de Géants" est un projet partenarial, mené par l'équipe de la Maison de la Parentalité et la référente famille de la maison de quartier Vaclav Havel dans les locaux de la maison de quartier et à l'intérieur de l'école maternelle des oiseaux.

Le Conseil adopte à l'unanimité

33 - Convention de partenariat au profit des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par les établissements et services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Convention partenariat - Services protection judiciaire de la jeunesse

Le Conseil adopte à l'unanimité

Départ de Mme Dolorès ROQUE qui donne pouvoir à M. Jean-Michel DU PLAA. Le nombre de votants reste donc inchangé.

34 - Commission Communale pour l'Accessibilité - Rapport annuel 2016

Les textes législatifs prévoient que la Commission Communale pour l'Accessibilité doit établir un rapport annuel de ces travaux, lequel doit être examiné en Conseil Municipal. Cet exposé traite donc du rapport annuel 2016.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SPORTIVES

35 - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à Sauclières entre la Ville et l'Association Sportive Béziers Football

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SUPPLÉMENTAIRES - AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LES VESTIAIRES -PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR L'ASB FOOT

Le Conseil adopte à l'unanimité

36 - Avenant à la convention entre la Ville et la SASP BEZIERS RUGBY pour l'installation d'un écran géant dans l'enceinte du Stade de la Méditerranée

Le Conseil du 23 juin 2015 a délibéré sur le principe d'une mise à disposition partielle du stade de la Méditerranée au profit de la SASP Béziers Rugby.

La SASP se propose d'installer un écran géant.

Cette opération justifie le présent avenant.

Mme Monique Valaize ne participe pas au vote étant concernée personnellement.

Le Conseil adopte à l'unanimité

37 - Subvention de 4 000 € pour la S.A.S HORSES SPORT ASSOCIATION - Sponsoring pour Monsieur Paul LAUTIER

SUBVENTION DE 4 000 € POUR MONSIEUR PAUL LAUTIER qui S'ENGAGE A FAIRE FIGURER LE LOGO DE LA VILLE SUR SES EQUIPEMENTS (VAN, TAPIS DE SELLE...) ET SUR TOUS SES SUPPORTS DE COMMUNICATION (RESEAUX SOCIAUX, PUBLICATIONS..)

Le Conseil adopte à l'unanimité

38 - Annulation de subventions

ANNULATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 400 € POUR LES VYPERS
ANNULATION D'UNE SUBVENTION DE 800 € POUR L'ASCB BASKET

Le Conseil adopte à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

39 - ZAC de l'HOURS - Agrément à la cession du Lot B6 - SARL SOCRI DEVELOPPEMENT

Cette délibération permet d'agréer la cession par VIATERRA à la SARL SOCRI DEVELOPPEMENT du lot B6 d'une superficie de 2365 m2 MOYENNANT UN PRIX DE 1 230 834 €/HT en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

Votants : 48
Pour : 38
Contre : 10
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

40 - Aides à la rénovation des vitrines à compter du 1er janvier 2018 - Reconduction dispositif rue de la République, place Pierre Sépard - Ajout rue Flourens - Règlement modifié

Il est décidé de reconduire le dispositif d'aides à la rénovation des vitrines sur le secteur rue de la République, place Pierre Sépard et d'ajouter la rue Flourens.

Le Conseil adopte à l'unanimité

41 - Congrès du Lions Club - Palais des Congrès - 6 et 7 octobre 2017 - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Lions Club doyen organise son congrès. A cette occasion, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 180 € comme participation à la location des salles est proposée.

Le Conseil adopte à l'unanimité

42 - Prêt de matériel - Convention type à intervenir entre la Ville et un partenaire extérieur

La Ville est amenée à prêter du matériel à des partenaires extérieurs dans le cadre de manifestations. Il est donc nécessaire d'établir une convention-type réglementant ce prêt.

Le Conseil adopte à l'unanimité

DOMAINE

43 - Désaffectation, déclassement et cession d'un espace sans issue, perpendiculaire à la rue de la Courondelle, au profit de Mr et Mme MASSAL et de Mr et Mme GAILLARD

Cession d'un espace sans issue à MM et Mmes MASSAL ET GAILLARD. Rue de la Courondelle.

Le Conseil adopte à l'unanimité

44 - Déclassement - Désaffectation d'une parcelle - Echange foncier avec la société SAVAB SAS - Rectification de limites cadastrales

Echange foncier avec la société SAVAB SAS – rectification de limites cadastrales.

Le Conseil adopte à l'unanimité

45 - Désaffectation du parking Jean Moulin

désaffectation du parking Jean Moulin

Le Conseil adopte à l'unanimité

46 - Mise à disposition par le SDIS d'un accès à ses bases de données concernant le suivi des commissions de sécurité pour les ERP

Cette délibération permet d'approuver le principe d'une mise à disposition par le SDIS 34, des informations relatives aux Établissement Recevant du Public contenues dans sa base de données.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

47 - Plan Communal de Sauvegarde - Révision du volet Inondation

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document opérationnel sur le risque inondations qui définit les mesures immédiates de protection des personnes, prévoit l'organisation de l'alerte et du soutien à la population, les moyens humains et matériels disponibles en cas de crise. Le Conseil Municipal doit approuver sa révision.

Le Conseil adopte à l'unanimité

48 - Convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Béziers pour la réalisation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Pour répondre à leurs obligations réglementaires de réaliser tous les 3 ans leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre, la Ville et le CCAS de Béziers envisagent de constituer un groupement de commandes afin de désigner le même prestataire pour les deux parties. A ce titre, une convention de groupement de commandes doit être établie, objet du présent exposé.

Le Conseil adopte à l'unanimité

49 - Avenant n°2 à la convention de stérilisation des chats errants vivant dans les lieux publics de la Commune de Béziers

Le service Hygiène - Environnement coordonne les campagnes de stérilisation des chats errants qui sont encadrées par une convention quadripartite entre la ville, la CABM, la SPA et Vétérinaires pour tous 34.

Le budget alloué annuellement est d'environ 6500 € TTC.

Cette année, la ville souhaite que soient faites plus de stérilisations et qu'on porte notre participation financière à 10 000 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité

La séance est levée à 19h20

Le compte-rendu de la séance sera consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.

Vu le Maire, le mercredi 27 septembre 2017

A blue ink handwritten signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE BEZIERS" around the top edge and "11100 BEZIERS" around the bottom edge, with a central emblem.